

Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD ANGELICA		
Statut	Privé conventionné	Nbre de lits perm. au permis	347
Établissement	CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE- MONTRÉAL	Adresse	3435, BOULEVARD GOUIN EST
Région	Montréal	Ville	Montréal

Informations sur la visite

Date de la visite	2 mai 2023
Nbre de résidents le jour de la visite	347

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes



S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions structurées sont 		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes





Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'installation fait la promotion des droits des résidents en informant le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.	Le comité de résidents n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.	1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches. 	Les résidents ne sont pas consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie.	S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie.

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de	Des activités d'information	3. S'assurer de développer les connaissances des
sensibilisation sont offertes en lien	ou de sensibilisation ne sont	différents acteurs impliqués auprès des résidents afin
avec les troubles neurocognitifs	pas offertes annuellement	d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.
majeurs ainsi que pour favoriser la	concernant les soins	
bientraitance et contrer la	palliatifs et de fin de vie	
maltraitance.	auprès du personnel et des	
a La narrannal cannait l'abligation	bénévoles.	
 Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de 		
maltraitance.		
matrattance.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel répond		
promptement aux besoins et		
demandes du résident.		
1		
Le personnel présente une		
approche chaleureuse et courtoise		
lorsqu'il intervient auprès du résident.		
residefit.		
Le personnel respecte l'intimité		

Pratiques cliniques





S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

(ii. ii. ii. ii.	<i>(</i>	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le formulaire Histoire de vie est 		
complété pour les résidents et mis		
à la disposition des différents		
acteurs du milieu de vie.		
deteurs du fillieu de vie.		
a La martinua du DAD		
La pratique du PAB		
accompagnateur est actualisée.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Une rencontre	4. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire
	interdisciplinaire est réalisée	permettant de cibler les besoins prioritaires et les
	pour les résidents, mais elle	objectifs d'intervention pour le résident est réalisée.
	ne respecte pas le délai	·
	prévu à la procédure de	
	l'établissement.	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions sont mises en place		
pour accompagner les résidents et		
soutenir les proches lors de l'étape		
des soins palliatifs et de fin de vie.		
des soms pamatins et de mi de vie.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents reçoivent les soins 		
d'assistance et les services adaptés		
à leurs besoins spécifiques.		
 L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible. 		

Activité repas





Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger. Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 L'ambiance, lors du repas, 		
favorise le plaisir de manger.		
 La majorité des résidents est 		
placée à leur table en attendant		
leur repas, moins de vingt minutes		
avant le début de l'activité.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Un menu alternatif est disponible	Le personnel ne nomme	5. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur
et proposé au résident qui ne	pas le menu servi aux	sont servis.
s'alimente pas ou qui le demande.	résidents.	
,	,	
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le rythme du résident est		
respecté.		
Le personnel encourage le		
résident qui a besoin de		
stimulation pour s'alimenter.		
 Le personnel est attentif aux 		
besoins de l'ensemble des		
résidents.		

Milieu de vie





Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le comité milieu de vie est actif.	 Le comité milieu de vie n'est pas suffisamment représentatif des différents acteurs impliqués auprès des résidents. 	6. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les lieux sont aménagés et adaptés aux besoins des résidents et des proches. Les lieux sont propres et bien entretenus. 		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le milieu de vie propose des activités variées, individuelles et de groupe, sont offertes sur une base quotidienne en respectant les capacités fonctionnelles du résident et animées par différents acteurs du milieu.	Le milieu de vie manque d'animation en n'offrant pas la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature sociales ou occupationnelles.	7. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé où l'on retrouve des activités stimulantes, significatives et adaptées.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des bénévoles sont engagés envers les résidents.	Les partenaires de la communauté ne sont pas impliqués dans le milieu de vie sur une base régulière.	8. S'assurer que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.